

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE LA POSSESSION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
AFFAIRE N°07/SEPTEMBRE/2015

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 39**

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2015

NOTA :

Le Maire certifie que :

- la convocation a été adressée le :
23 septembre 2015
- le compte rendu du Conseil municipal
a été affiché en Mairie le :
1^{er} octobre 2015

L'an deux mille quinze le trente septembre
à dix-sept heures vingt s'est réuni en
séance ordinaire le Conseil municipal de
La Possession sous la présidence de
Madame Vanessa MIRANVILLE, Maire

Le Maire

Vanessa MIRANVILLE



ÉTAIENT PRÉSENTS :

Vanessa MIRANVILLE - Robert TUCO (affaires n°01 à 15 et 17 à 20) - Gilles HUBERT - Michèle MILHAU - Jacqueline LAURET - Pascal PARISSÉ - Jean Christophe ESPERANCE - Denise FLACONEL - Thierry BEAUVAL - Jérôme BOURDELAS - Sophie VAYABOURY - Didier FONTAINE - Jocelyne DALELE - Marie Claire DAMOUR - Jean Marc VISNELDA - Christophe DAMBREVILLE - Jean Luc BILLAUD - Édith LO PAT - Fred JULENON - Daniel FONTAINE - Benoît CANTE - Eve LECHAT - Erick FONTAINE - Jean François DELIRON (affaires n°01 à 10) - Philippe ROBERT (affaires n°01 à 10) - Anne Flore DEVEAUX (affaires n°03 à 20) - Jérémie BORDIER - Thérèse RICA (affaires n°01 à 12 et 14 à 20)

ÉTAIENT ABSENTS :

Robert TUCO (affaire n°16) - Anne Cécile GRONDIN - Rosaire MINATCHY - Laurent BRENNUS - Anaïs HERON - Jocelyn DE LAVERGNE - Jean François DELIRON (affaires n°11 à 20) - Philippe ROBERT (affaires n°11 à 20) - Thérèse RICA (affaire n°13)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Marie Françoise LAMBERT (procuration à Thierry BEAUVAL) - Camille BOMART - (procuration à Pascal PARISSÉ) - Marie Line TARTROU (procuration à Sophie VAYABOURY) - Christel VIRAPIN (procuration à Jocelyne DALELE) - Simone CASAS (procuration à Michèle MILHAU) - Marie Andrée LACROIX FAVEUR (procuration à Thérèse RICA) - Anne Flore DEVEAUX (affaires n°01 et 02 procuration à Erick FONTAINE)

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance. M. Jean-Christophe ESPÉANCE ayant obtenu l'unanimité des voix, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a déclaré accepter.

Le Conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte.

- 1 -

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité

Accuse de réception en préfecture 974-219740081-20150930- 07SEPTEMBRE2015-DE Date de transmission : 16/10/2015 Date de réception préfecture : 16/10/2015
--

AFFAIRE N° 07 : BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU - DECISION MODIFICATIVE N°1

Lors de sa séance du 08 avril 2015, le Conseil municipal a voté le budget primitif du budget principal, avec la reprise par anticipation des résultats, l'inscription des restes à réaliser 2014 et l'affectation des résultats effectuée de la façon suivante avec:

- Recette au compte 1068 « Autres réserves » : **40 037,62 €**
- Recette au compte 001 « Solde d'investissement reporté » : **142 178,11 €**
- Recette au compte 002 « Résultat d'exploitation reporté » : **1 231 565,07 €**

Le Maire informe les membres du Conseil, qu'en raison de l'activité du service et de l'émergence de nouvelles demandes, il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires.

Dans ce cadre, le Conseil municipal est appelé à délibérer sur la décision modificative suivante :

Chapitre	Dépenses	Recettes
011	-10 000.00 €	
67	10 000.00 €	
Solde	00	

Le détail des décisions modificatives n°01 relatives au budget annexe du service de l'eau est joint en annexe n°03 à la présente délibération.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Affaires Générales réunie en date du 21/09/2015 ;

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré **à la majorité des suffrages exprimés,**

Abstentions :

1. Jean-François DELIRON

2. Philippe ROBERT

- **approuve le vote, section par section et chapitre par chapitre, de la Décision Modificative n° 1 de 2015 du budget annexe de l'Eau;**
- **autorise Madame le Maire à effectuer les dépenses inscrites sur le document budgétaire ;**
- **autorise Madame le Maire, ou tout adjoint habilité, à effectuer toutes les démarches y afférentes.**

Fait et clos les jour, mois et an que dessus et ont signé après lecture les membres présents.

Le Maire

Vanessa MIRANVILLE



- 2 -

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette date de réception en préfecture

recours contentieux qui commencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20150930-
07SEPTEMBRE2015-DE
Date de télétransmission : 16/10/2015
Date de réception préfecture : 16/10/2015